

Nous sommes
CHARLIE
Nous sommes
PROFS



Syndicat unitaire de l'éducation populaire,
de l'action sociale, socioculturelle et sportive



Une page se tourne

Compte rendu du CTM du 3 décembre 2020

Ce CTM était le dernier placé sous la responsabilité de la DRH des ministères sociaux. Les ministres étaient représentés par leur cabinet. Ce CTM, comme le précédent était « technique ». Avec la nouvelle année et le transfert effectif, peut-être aurons-nous les ministres pour débattre des orientations. Mais les directions métiers nous ont annoncé travailler à des directives nationales, ... que nous découvrirons sous le sapin.

Il n'y a pas eu de réponse à la déclaration d'EPA sur la nécessité d'une introspection des politiques publiques plutôt qu'une inspection de la fédération des centres sociaux. Repenser les politiques publiques, interroger le pacte breton, interroger l'avenir des corps, ... ne sont pas à l'agenda. Le portrait du président Macron accroché dans le bureau du représentant de la secrétaire d'Etat, au-dessus de sa tête à l'écran, indiquait clairement qui fixe les grandes orientations des prochains mois.

Les déclarations préalables des organisations syndicales ont évoqué pêle-mêle les questions d'indemnités, de recrutement (nous ne serons pas assez nombreux pour faire le SNU a dit le SNAPS), de moyens pour les déménagements, d'astreintes, d'emplois fonctionnels, de la réforme des CTS, des protocoles sanitaires.

EPA a évoqué en outre le pacte breton, les protocoles préfets-recteurs, les instances de dialogue social, les effectifs transférés.

Solidaire n'a pas fait de déclaration.

Point d'étape sur le transfert

Céline Kerenflech, secrétariat général du MENJS, a expliqué qu'ils étaient en train de réussir les opérations de transfert des personnels. 1900 agents sont d'ores et déjà répertoriés sur les fichiers paie. 150 seraient en cours de positionnement.

Le décret de création des DRAJES est au Conseil d'Etat et devrait passer en conseil des ministres ce mercredi.

Les arrêtés d'organisation des services territoriaux JES sont en cours d'examen dans les instances locales. Il y a peu de votes unanimes contre. Les votes sont très contrastés dans les DDI, faute selon Céline Kerenflech, d'avoir pu communiquer en direct avec les agents.

Nous considérons que ces arrêtés souffrent d'une reprise à iso-organisation et iso-missions, faute d'une concertation approfondie avec les personnels. Inscrire les spécialités (et les contrats d'objectifs) est nécessaire à la refondation des services pour mettre en œuvre des politiques éducatives.

Les protocoles recteurs-préfets sont plus avancés que prévu. Ils devraient être tous présentés en comités d'administration régionale (CAR) en décembre. Malgré un cadrage national, ils sont différents d'un territoire à l'autre car chaque préfet a une vision personnelle de l'organisation.

Cette explication n'a pas levé nos inquiétudes sur la main mise des préfets sur des missions du champ éducatif.

Concernant la Bretagne, la délégation implique que le préfet n'a plus la compétence. Il n'y aura pas de protocole Région-Préfet. Que la DRAJES s'en trouve dépouillée n'a ému personne.

Concernant l'adéquation missions-moyens, elle fait confiance au réalisme des préfets. Nous sommes moins confiants, nous avons l'expérience des pressions mises pour conduire les missions quoi qu'il en coûte aux agents.

Moyens de fonctionnement des services, elle est consciente des attentes des services et des agents, mais le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'Intérieur ne sont pas encore prêts à diffuser une note. Leur objectif est de diffuser cette note avant les congés de fin d'année. Les véhicules devraient être partagés dans une flotte commune. Les agents devraient tous conserver leur matériel.

Les emplois fonctionnels destinés aux services départementaux ne sont pas encore déterminés. Ils font l'objet d'un arbitrage interministériel dont le calendrier a été fixé très récemment. Les arbitrages ne seront connus qu'en début d'année prochaine.

Dialogue social

Chantal Dubo, adjointe à la DGRH, a indiqué qu'elle poursuivait ses réunions en bilatérale avec les syndicats. Elle aborde le sujet des instances de dialogue avec chaque organisation et proposera un cadre dans une réunion dédiée.

Communication des informations à tous les agents. Une FAQ est mise en ligne sur le site du MEN.

Etablissements (CREPS, école). Ils terminent la collecte des données. Ce sera l'objet d'un groupe de travail

Astreintes. Les textes sont précis à l'EN. C'est une compétence ministérielle.

FIS et concours. La DRH a découvert et pris le dossier en main.

La direction des sports a salué le travail réalisé avec la DRH du MENJS. Gilles Quenehervé a indiqué que **la DJEPVA et la Direction des sports** se rapprochaient sur les sujets communs, dont le pilotage des réseaux.

L'**école des cadres des CTS** est un complément aux formations existantes.

Les personnes en charge du **haut niveau** dans les CREPS ne sont pas hors sol. Le projet du haut niveau est dans le projet d'établissement.

Textes soumis pour avis

Il s'agit de textes visant à conférer aux recteurs délégation de signature sur certains actes de gestion des personnels techniques et pédagogiques et des inspecteurs.

Ces arrêtés reprennent les dispositions existantes et sont actualisés à la suite de la Loi de transformation de la Fonction publique.

Il y a eu un débat sur le télétravail des PTP. Dans le groupe de travail EPA a demandé que les contrats d'objectifs soient signés par le recteur. La proposition n'a pas été reprise.

Le texte a recueilli 7 voix pour (UNSA) et 8 abstentions (FSU, CFDT, CGT, Solidaires).

PLF 2021 : des crédits en hausse grâce au SNU et aux Jeux

Un budget partout en hausse aurait de quoi nous réjouir, sauf que les hausses portent sur des missions que nous contestons (le SNU), des dotations à des agences (Agence nationale du sport, agence du service civique). Le plan de relance comporte des actions en direction du sport et de la jeunesse.

Nous mettons à disposition sur notre site le diaporama de présentation. Nous conseillons cependant de consulter aussi les projets de budget sur le site de l'assemblée nationale.

Pas de plafond d'emploi à JS pour 2021

Un échange a tenté de clarifier les effectifs réels du périmètre JS.

2477 emplois ont été transférés sur le programme 214 (programme support de l'EN qui accueille les emplois en charge des missions JS). A ces emplois il faut ajouter les emplois de CTS (1451 sur le programme 219 du ministère des sports) et ceux des établissements et opérateurs (1480 ?). D'additions en soustractions chacun s'est perdu. EPA a demandé une note spécifique sur les effectifs transférés.

Il nous a été précisé qu'aucun plafond d'emploi ne nous serait appliqué en 2021. Les postes vacants au 1^{er} janvier feront l'objet de recrutements. Les syndicats ont été unanimes pour demander des recrutements, et notamment de professeurs de sport.

Plan d'action égalité et rapport diversité

Vus en fin de réunion, ces sujets ont été peu approfondis. D'autant que le MEN doit reprendre la main sur ces sujets et définir un plan d'action. La DGRH reconnaît que le Ministère des affaires sociales est plus avancé sur ces sujets.

En outre, la loi de transformation de la fonction publique, qui introduit des éléments contraignants en matière d'égalité professionnelle, affaiblit « en même temps » les instances où peut s'exercer réellement le contrôle de leur mise en application (suppression des Commissions Administratives Paritaires et affaiblissement des CHSCT) réduit en pratique les possibilités d'exercice du droit de regard sur les discriminations, les inégalités et les violences sexistes et sexuelles ?

La réunion s'est terminée par des remerciements croisés et appuyés entre les DRH. Une page se tourne.